

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2026

SUR LA JUSTICE CRIMINELLE ET LE RESPECT DES VICTIMES - (N° 2681)

Adopté

N° CL366

AMENDEMENT

présenté par
Mme Bergantz, rapporteure et Mme Miller, rapporteure

ARTICLE 12

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« aux *b*, *c* et *e* »

les mots :

« au *b* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.